

Exercice 3: Règlementation Nationale

L'entreprise DUROUL avait, il y a un an exécuté un transport ponctuel pour le compte de l'entreprise TOBIL, portant sur le transport de palettes de marchandises diverses entre Toulouse et Lille. Monsieur DUROUL avait pris soin d'envoyer au préalable un devis de 1 000 Euro, que TOBIL avait validé et renvoyé par écrit à DUROUL. 14 mois après, TOBIL demande au téléphone à DUROUL de lui effectuer le même transport le lendemain. DUROUL accepte mais n'a pas le temps d'envoyer un nouveau devis. Le transport est réalisé normalement. Au moment d'expédier sa facture, DUROUL réalise que ses charges ont nettement augmenté depuis le dernier transport et il facture 1 200 Euro à TOBIL. TOBIL lui renvoie en paiement de ce transport un chèque de 1 000 Euro.

• Que pensez-vous de cette situation ? Qui a raison ?

Justifier votre réponse en rappelant les règles.